

propagande; en effet, si l'on examine les chiffres déposés par le ministre, qu'il ne saurait qualifier d'extravagants, je pense, et auxquels il s'est reporté plusieurs fois—ils figurent à la page 8199 du hansard du 11 juillet—on se rendra compte, après les vantardises du premier ministre hier, que l'élément le plus important de l'augmentation est celui qui a trait à l'assurance-hospitalisation. En fait, il s'élève à 274 millions de dollars. Quand on a voulu le reprendre hier, le premier ministre a avoué que c'était vrai. En effet, il a déclaré, comme en fait foi la page 9344:

Un député parle de l'assurance-hospitalisation? Oui, c'est vrai que les libéraux l'ont fait adopter, mais c'est nous qui payons.

Eh, bien! je suppose que le gouvernement actuel s'arroge le mérite du versement des pensions de vieillesse, des prestations d'assurance-chômage et de certaines autres choses que nous devons à ses prédécesseurs? J'ai entendu tellement de membres du gouvernement actuel affirmer qu'ils ont établi l'assurance-hospitalisation que c'est avec un extrême plaisir que j'ai écouté ces paroles du premier ministre hier:

Oui, c'est vrai que les libéraux l'ont fait adopter....

Cela représente une tranche de 274 millions des subventions supplémentaires se chiffant à 406 millions de dollars pour les années allant de 1957-1958 à 1961-1962. Bien que le premier ministre ne l'ait pas dit explicitement, je suis sûr que c'est du tableau fourni par le ministre des Finances, tableau qui se trouve à la page 8199 du hansard, qu'il parlait hier.

En outre, en ce qui a trait aux subventions conditionnelles, on constate que le présent gouvernement a dépensé pas mal plus à l'égard de postes comme les travaux d'hiver et le bien-être. Si l'on étudie ces postes et certains autres, on constate que la majoration des dépenses est attribuable au fait que notre économie a ralenti sous le présent gouvernement, de sorte que l'État fédéral a dû se porter au secours des municipalités et des provinces en adoptant des mesures de ce genre.

Je reconnais d'emblée qu'il y a un autre poste d'une certaine importance, soit la majoration des subventions aux provinces dans le domaine de la formation professionnelle. Entre peut-être en jeu ici un nouveau programme, mais cette majoration est encore attribuable au fait que notre économie a fléchi sous le présent gouvernement. Peu importe que ce besoin soit souhaitable ou non dans la conjoncture économique actuelle, ce crédit représente une augmentation de 23 millions de dollars dans le tableau. A bien considérer la chose, on se rend compte qu'hier

[M. Benidickson.]

l'utilisation des chiffres était faussée par un certain élément de propagande qui ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Nous en sommes à l'article 3, paiements aux provinces. Or en examinant, au tableau de la page 8199, les données relatives aux subventions inconditionnelles, on s'aperçoit encore avec quelle fantaisie le premier ministre a invoqué une somme de plusieurs millions, pour comparer l'augmentation d'une année à l'autre. Je constate que le gros du chiffre qu'il brandissait ressortissait aux domaines des dégrèvements et de la location des domaines fiscaux et surtout de ce qu'on appelle la péréquation. La somme de 190 millions a trait à la péréquation.

Nous avons eu un débat sur la péréquation. Je pense que les membres du comité, sur ce chapitre de la péréquation, vont constater que la nouvelle entente est plutôt mince, car le gouvernement ne peut produire rien d'équivalent pour la prochaine période de cinq ans. La somme de 190 millions au titre de la péréquation a trait à la péréquation établie par l'ancien gouvernement. A cette époque, le ministre des Finances était M. Harris, et j'ai eu l'honneur de l'accompagner aux conférences qui ont abouti à l'accord. Le résultat, c'est que, pour les subventions inconditionnelles, le gouvernement est prêt à se vanter d'avoir accordé aux provinces 190 millions de plus qu'en 1957-1958, mais cela figure sous la rubrique péréquation. Qu'avons-nous, dans le nouveau projet de loi, qui corresponde à ces 190 millions de péréquation?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, on pourra peut-être juger de la valeur intrinsèque des déclarations démagogiques de l'honorable représentant d'après l'exactitude de ses propos au sujet de l'assurance-hospitalisation. Il est tout à fait vrai que l'ancien gouvernement avait présenté une mesure concernant l'assurance-hospitalisation au Canada, mais il y avait dans cette mesure une échappatoire en ce sens qu'aucune loi ne pouvait entrer en vigueur et aucune contribution ne pouvait être versée à une province tant qu'une majorité des provinces représentant une majorité de la population n'avaient pas adopté des programmes conformes à ses dispositions. On se souviendra qu'après le changement de gouvernement, le Parlement a fait disparaître cette subtilité, à la demande du nouveau gouvernement, et qu'ensuite, les provinces ont pu, à tour de rôle, mettre le programme en vigueur. Le dossier de l'ancien gouvernement n'est pas trop reluisant à cet égard.

(L'article est adopté.)